

Jean-Baptiste André Godin à François Dequenne, 18 juin 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation4 p. (252r, 253r, 254v, 255r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Dequenne, 18 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48478>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juin 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin accuse réception de la copie des procès-verbaux des séances du comité et du rapport de ses « chers collaborateurs » sur l'économat du Familistère. Il est satisfait de voir que le Familistère marche d'une façon régulière mais ne comprend pas pourquoi le rapport sur l'économat s'arrête longuement sur la description d'un bon économate alors qu'il souhaite que l'administration du Familistère ne repose pas sur un seul homme : « Ce qu'il faudrait, c'est que le Familistère s'administrât par lui-même par des personnes intéressées à sa propre administration et surtout désireuses du bien de la population. » Il leur explique que c'est pour cela qu'il a créé le comité administratif et qu'il désire que l'économate soit désormais seulement l'agent exécutif des décisions du comité, le coordinateur et le surveillant de bons chefs de services sous la direction d'un chef de comptabilité. Godin voudrait que le comité étudie son propre rôle dans la bonne marche du Familistère.

Notes Destinataire : la lettre est adressée « À Monsieur Dequenne et aux Membres du Comité administratif du Familistère ».

Support Plusieurs passages du texte de la lettre sont soulignés ou repérés dans la marge au crayon bleu.

Mots-clés

[Familistère](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 18 Jan 1847

Monsieur Dugenne
et aux Membres du Comité
administratif du Familière.

Mes chers collaborateurs,

J'ai reçu la copie de vos séances et le rapport que vous m'avez adressé concernant vos études sur l'économat du Familière.

Vos séances me font voir que le Familière marche à une façon régulière autant que le permettent les circonstances.

Quant à nos études sur l'économat, je me demande pourquoi nous nous en chargeons tout ce qu'il faudrait attendre à un bon économateur, quand j'ai cherché à nous dénouer moi-même combien je désirais trouver le moyen de faire administrer le Familière, sans faire reposer cette administration sur la volonté d'un seul homme qui, quand

on le rencontrerait, pour faire défaut
du jour au lendemain. Les qualités qui il
faut dans l'homme, comme nous ne
le définissons, je les connais depuis
longtemps, et l'expérience a prouvé
combien il est peu sage de vouloir
compter sur elles. Ce qu'il faudrait,
c'est que le Gouvernement s'administre
lui-même, par des personnes intéressées
à sa propre administration, et certaines
désirueuses du bien de la population.

C'est dans ce but que j'ai institué votre
commission; dans ma pensée elle doit
être l'intelligence qui prévaut, qui surveille,
qui décide, sans à donner ensuite à des
fonctionnaires le soin de l'exécution.
De cette façon la pensée administrative
peut se propager au Gouvernement, sans
interruptions et sans arrêt. Comment
le fait-il que ce soit particulièrement
sur un système différent que vous attirez
mon attention aujourd'hui?

J'en veux plus revenir à l'économie
qui il a existé dans le passé, à

moins que je n'y suis contraint par une décision de votre Comité. Je délivrerais au contraire que l'Economat ne fut dévoilé que s'il avait évidemment fait toutes les émissions de la Commission.

Si les choses étaient établies sur ce pied, ce qui il faudrait ensuite, ce serait d'avoir de bons chefs du service à la tête de toutes les fonctions du Gouvernement, dont l'Economat n'eût plus qu'à coordonner les opérations d'Economat, par lui-même, ne pouvant jamais être assez capable pour faire gérer son service aussi bien qu'aujourd'hui il sera confié à un mauvais des mains, tandis qu'un excellent homme d'ordre suffirait pour coordonner toutes les opérations de chaque jour, sous la direction d'un chef de compétibilité qui comprendrait la marche des affaires au Gouvernement.

Abais, d'après ce plan, c'est ^{sur} la Commission administrative qu'il faut se reporter pour la bonne direction de la marche du Gouvernement.

Vous comprendrez, d'après ce qui précéde,
qu'il m'est paru plus intéressant de
vous voir bien définir par quels moyens
il peut devenir possible d'assurer à la
commission une existence régulière
et qui se continuera sans difficulté.

J'aurais encore vu, avec certaine de
satisfaction, que vous m'ayez défini son
rôle, ses attributions et l'influence
générale qu'elle peut exercer dans l'admi-
nistration du Familistère.

Nous me demandiez dans notre dernière rap-
port si il me convenait que nos études sur
l'organisation des services soient continues,
je n'ai certainement aucune opposition à
faire, mais je voulais avec plaisir que cette
lettre fut pour vous un motif d'envisager
les questions sous un autre aspect.

Tenez mes saluts de mon ancien Directeu-
ment.

D'Ampt
le 20